

# Le conseiller fédéral Beat Jans veut serrer la vis sur l'asile

**MIGRATIONS** La nouvelle stratégie en matière d'asile est très attendue, à Berne comme dans les exécutifs cantonaux et communaux. Ces trois niveaux étatiques se sont entendus hier sur une feuille de route, qui suscite déjà des craintes

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

La restructuration du domaine de l'asile a été acceptée par le peuple (66,8% des voix) le 5 juin 2016 et est entrée en vigueur en mars 2019. Elle visait avant tout à accélérer les procédures d'asile. Mais qu'en est-il six ans après? C'est pour répondre à cette question que le conseiller fédéral Beat Jans, à la tête de justice et police, a commandé une analyse externe en juillet 2024, dont l'objectif était de dresser un bilan, d'épingler les faiblesses et de mettre en avant les possibilités d'action.

C'est ce bilan qu'a présenté le Bâlois hier à Berne et il se dit satisfait: «Durant cette première phase, nous nous sommes demandé où nous en étions dans la nouvelle organisation, qu'est-ce qui fonctionnait bien et qu'est-ce qui devait être amélioré. Le constat est positif. Six ans après son entrée en vigueur, le système d'asile restructuré a fait ses preuves dans l'ensemble».

En conférence de presse, la Confédération, les cantons, les communes et les villes relèvent toutefois que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer encore le système d'asile dans le pays, surtout dans les moments de grande pression migratoire durant lesquelles le système atteint ses limites et perd en efficacité. Mathias Reynard, président du Conseil d'Etat valaisan et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a ainsi relevé que «depuis la restructuration de l'asile en 2019, la pandémie de covid a bouleversé toutes les procédures et entraîné des fermetures de structures d'hébergements temporaires, puisque les réfugiés étaient bloqués aux frontières. La guerre en Ukraine nous a, quant à elle, obligés à mobiliser tous les lieux d'asile possibles. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous avons enregistré 30 000 demandes d'asile en 2023, près de 28 000 en 2024, contre 40 000 en 2015 et 11 000



**«Nous nous sommes demandé où nous en étions, qu'est-ce qui fonctionnait bien et qu'est-ce qui devait être amélioré»**

BEAT JANS, CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

en 2020. Ces fluctuations sont devenues la norme et ne sont pas simples à gérer pour notre dispositif».

## Plus vite, plus fort

Selon les autorités, un durcissement est également nécessaire: «Il convient d'accélérer encore les procédures d'asile, de réduire plus rapidement les demandes en suspens, de rendre le système plus résistant aux fluctuations et de promouvoir l'intégration de manière plus contraignante».

Pour ce qui est du volet sécuritaire, tous s'entendent pour dire que des adaptations légales supplémentaires sont nécessaires. Confédération, cantons, villes et communes désirent renforcer les leviers d'action du système d'asile à l'encontre des auteurs d'infractions. Les modifications envisagées concernent les mesures de contrainte relevant du droit des étrangers (dont le maintien dans la zone de transit d'un aéroport) et la possibilité de retirer immédiatement le droit de séjour aux personnes ayant commis des infractions graves ou répétées. La task force instituée pour traiter les cas d'étrangers

multirécidivistes devrait également être développée.

Pour que ces évolutions puissent voir le jour assez rapidement, les trois niveaux étatiques ont adopté un mandat politique conjoint, assorti de propositions concrètes, qui sont, pour l'heure, à l'état «d'orientations stratégiques». Ces dernières doivent servir de base à l'élaboration de la stratégie en matière d'asile 2027, qui devrait être présentée d'ici à l'été 2026. Ce n'est qu'alors que l'on connaîtra les mesures concrètes. En clair, il faudra donc encore attendre avant de connaître toutes les subtilités de cette nouvelle stratégie. Mais Beat Jans a tenu à saluer l'accord trouvé hier qui représente la fin de la première étape, et «je ne me fais aucune illusion: la deuxième étape sera la plus exigeante. Elle n'aurait toutefois pas pu être abordée sans une entente commune, qui permet d'obtenir des majorités politiques».

## Répression accrue

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) salue «l'accord clair exprimé ce vendredi et l'engagement en faveur de la protection internationale des réfugiés et d'une approche axée sur l'intégration». Elle se félicite également de l'amélioration de la capacité à faire face aux fluctuations, de la mise à jour du concept d'urgence «obsolète» et de l'adaptation du concept de suppression du statut S. Elle critique néanmoins «l'accent mis sur la défense et la répression: l'accès à la procédure d'asile sera rendu plus difficile, les procédures seront encore accélérées et les renvois seront exécutés de manière plus stricte».

Grande absente hier, l'UDC n'a pas attendu les conclusions des autorités pour dégainer ses revendications sous forme d'initiative fédérale. La Chancellerie fédérale l'a validée le 25 novembre. Avec «Stop aux abus de l'asile!», le parti entend limiter le nombre de demandes d'asile à 5000 par année, mettre un terme à la migration illégale, ne plus octroyer d'admission provisoire aux réfugiés dont la demande d'asile a été rejetée et, enfin, instaurer des contrôles permanents aux frontières. ■